

CQP APS FORMATION INITIALE

THEORIE
65 %



PRATIQUE
35 %

OBJECTIF DE LA FORMATION

Obtenir le CQP APS afin d'assurer des missions de surveillance et de prévention des risques d'incendie ou d'origine accidentelle ou malveillante

PUBLIC

Personnel des services de surveillance humaine ou de gardiennage

COMPETENCES DEVELOPPEES

- unité de valeur 1 – secourisme
- unité de valeur 2 – juridique
- unité de valeur 3 – gestion des conflits
- unité de valeur 4 – stratégie
- unité de valeur 5 – prévention des risques d'incendie
- unité de valeur 6 – modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
- unité de valeur 7 – sensibilisation aux risques terroristes
- unité de valeur 8 – professionnel
- unité de valeur 9 – palpation de sécurité et inspection des bagages à main
- unité de valeur 10 – surveillance par moyens électroniques de sécurité

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Classeur de la formation et livret CQP APS de 3P3S de 270 pages.



ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS

Être en possession du numéro d'autorisation préalable délivré par CNAPS

DUREE

175 heures (hors examen)

EFFECTIFS

Jusqu'à 12 personnes

MAINTIEN DES COMPETENCES

MAC CQP APS 24 mois avant la fin de la carte professionnelle.

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat délivré par l'ADEF (CPNEFP)

METHODE D'EVALUATION

- 2 évaluations certificatives :
 - SST
 - QCU de l'ADEF et mise en situation pratique encadrée par un jury professionnel validé par l'ADEF

REFERENCES REGLEMENTAIRES

CONTROLE QUALITE ASSURE PAR



FORMATION CONTINUE
HORS ALTERNANCE
www.marque-nf.com



Formation en intra-entreprise
(Chez nous & à la date de votre choix)



Formation en inter-entreprise
(Dans un nos centres à côté de chez vous)



STRATEGIE PEDAGOGIQUE

L'accent est mis sur une pédagogie pratique et démonstrative favorisant la recherche et la découverte par le stagiaire. Il peut ainsi apprendre à se connaître et prendre confiance en lui.



NOS INTERVENANTS

Nos intervenants disposent d'une expérience professionnelle dans la formation sureté/malveillance. Ils sont rattachés à un de nos centre de formation habilité par le CNAPS et l'ADEF.



MATERIEL PEDAGOGIQUE

Vidéoprojecteur, ordinateur, maquillage (faux sang...), armes blanches factices, armes à feu factices, une arme permettant uniquement un tire à blanc, tapis de sol, SSI pédagogique, extincteurs...





CONTENU DE LA FORMATION

CONTENU THEORIQUE – 111H30

UNITÉ DE VALEUR 1 – SECOURISME

- être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

UNITÉ DE VALEUR 2 – JURIDIQUE

- connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- connaître les dispositions utiles du code pénal
- maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

UNITÉ DE VALEUR 3 – GESTION DES CONFLITS

- être capable d'analyser les comportements conflictuels
- être capable de résoudre un conflit

UNITÉ DE VALEUR 4 – STRATÉGIE

- connaître les outils de transmission
- savoir transmettre des consignes
- réaliser une remontée d'informations

COMPLÉMENT MODULE JURIDIQUE

- connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- connaître les dispositions utiles du code pénal
- maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

COMPLÉMENT GESTION DE CONFLIT

- être capable d'analyser les comportements conflictuels
- être capable de résoudre un conflit
- être capable de gérer une situation conflictuelle

COMPLÉMENT MODULE STRATÉGIE

- connaître les outils de transmission
- savoir transmettre des consignes
- réaliser une remontée d'informations

UNITÉ DE VALEUR 5 – PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE

- initiation au risque incendie



CONTENU DE LA FORMATION

UNITÉ DE VALEUR 6 – MODALITÉ D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU MÉTIER

- application de l'art. 73 du code de procédure pénale
- application de l'art. 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

UNITÉ DE VALEUR 7 – SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES

- définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- connaître les niveaux de risque associés au terrorisme
- connaître les différents matériels des terroristes
- savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- savoir entretenir sa culture de la sécurité
- se protéger soi-même
- protéger les autres
- alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- sécuriser une zone
- identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- notions de secourisme "tactique"
- alerter les secours

UNITÉ DE VALEUR 8 – PROFESSIONNEL

- appliquer les techniques d'information et de communication
- savoir transmettre les consignes et les informations
- préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- savoir contrôler les accès
- prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

UNITÉ DE VALEUR 9 – PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES À MAIN

- effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UNITÉ DE VALEUR 10 – SURVEILLANCE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ

- systèmes de télésurveillance et de vidéo protection

UNITÉ DE VALEUR 11 – GESTION DES RISQUES

- maîtriser la gestion des alarmes
- protéger le travailleur isolé
- sensibilisation au risque électrique.



CONTENU DE LA FORMATION

UNITÉ DE VALEUR 12 – ÉVÈNEMENTIEL SPÉCIFIQUE

- maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- identifier les acteurs d'un événement
- gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements.

UNITÉ DE VALEUR 13 – GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES

- développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

UNITÉ DE VALEUR 14 – INDUSTRIEL SPÉCIFIQUE

- évaluer les risques professionnels
- situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.

CONTENU PRATIQUE – 63H30

GESTION DES CONFLITS

- mises en situation pratiques

STRATÉGIE

- mises en situation pratiques

JURIDIQUE

- mises en situation pratiques

PROFESSIONNEL

- mises en situation pratiques

EPREUVES CERTIFICATIVES

- mise en situation pratique sur un cas d'accident du travail suivi d'un entretien sur les actions de prévention avec le formateur
- mise en situation pratique sur une situation professionnelle tirée au sort par le candidat
- questionnaire à choix unique délivré par l'ADEF

Bilan de la formation